

Nos tarifs FIX naturgas pro

basse pression - Catégorie compteur G4-G16

FIX 1 naturgas

Avec FIX 1 naturgas, vous profitez du meilleur tarif du gaz à travers une offre unique à prix fixe.

- prix fixe
- contrat de 1 an
- climatiquement neutre grâce à des projets de développement de haute qualité, notamment de type Gold Standard et compatibles VCS-VER

énergie		
énergie	0,3588 €/m ³	
prime mensuelle 1)		
pro 2)	0,3 €/kW installé	
signature	début du contrat	fin du contrat
août 2021	date de signature 3)	31 août 2022

- 1) Minimum 5 € par mois (hors TVA) sans remise Connect
 2) Tarifs pro Connect : si vous optez pour le tarif pro Connect, la remise Connect de -%amount%€ par mois sera déduite de la prime mensuelle
 3) voir conditions particulières FIX 1 article 3

FIX 3 naturgas

Avec FIX 3 naturgas, vous profitez du meilleur tarif du gaz à travers une offre unique à prix fixe.

- prix fixe
- contrat de 3 ans
- climatiquement neutre grâce à des projets de développement de haute qualité, notamment de type Gold Standard et compatibles VCS-VER

énergie		
énergie	0,2711 €/m ³	
prime mensuelle 1)		
pro 2)	0,3 €/kW installé	
signature	début du contrat	fin du contrat
août 2021	date de signature 3)	31 août 2024

- 1) Minimum 5€ par mois (hors TVA) sans remise Connect
 2) Tarifs pro Connect : si vous optez pour le tarif pro Connect, la remise Connect de -%amount%€ par mois sera déduite de la prime mensuelle
 3) voir conditions particulières FIX 3 article 3



Nos remises mensuelles

Facture Paperless:	-0,5 €	si vous souhaitez recevoir vos factures par e-mail uniquement
Domiciliation SEPA:	-1 €	si vous choisissez une domiciliation bancaire SEPA de vos factures. Avec une domiciliation, votre compte bancaire sera débité automatiquement des montants dus.
Remise Connect:	-2,5 €	1 euro supplémentaire, si vous optez pour la remise Connect , une combinaison des remises domiciliation et paperless .

Les tarifs s'entendent hors :

- TVA 8% ;
- frais d'utilisation réseau ;
- redevances et taxes.

Frais, redevances et taxes

Les tarifs ci-dessous, concernant la taxe « gaz naturel », la taxe « CO₂ », les frais d'utilisation du réseau ainsi que les redevances mensuelles fixes s'entendent hors TVA (8 %).

Les frais d'utilisation du réseau

Les frais d'utilisation du réseau incluent les coûts de transport et de distribution de gaz naturel jusqu'au client final et ont été fixés par les gestionnaires de réseaux pour l'année 2021 à 0,15720 €/Nm³ pour le réseau Creos, 0,10900 €/Nm³ pour le réseau ville de Dudelange et 0,12425 €/m³ pour le réseau Sudgaz.

Les frais d'utilisation du réseau et la redevance mensuelle fixe pour l'accès réseau sont acceptés par un règlement ILR.

Taxe « gaz naturel » et taxe « CO₂ » sur la consommation de gaz naturel

Les taux de la taxe « gaz naturel » et de la taxe « CO₂ » sont fixés par la loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat luxembourgeois.

2021 hTVA	taxe gaz naturel		taxe CO ₂	
	€ ct / kWh	€ ct / m ³	ct € / kWh	ct € / m ³
Cat A <= 50,045 m ³ /an	0,108	1,187	0,400	4,396
Cat B > 50,045 m ³ /an	0,054	0,593	0,400	4,396
Cat C1 > 4,100 MWh / an	0,005	0,055	0,400	4,396
Cat C2 > 4,100 MWh / an	0,030	0,330	0,400	4,396
Cat D	0,000	0,000	0,000	0,000

Conversion des unités
1 MWh = 1000 kWh
1 m ³ = 10,99 kWh
1 Nm ³ = 11,365 kWh

Ces catégories sont déterminées comme suit:

- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle inférieure ou égale à 550.000 kWh font partie de la catégorie A.
- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle supérieure à 550.000 kWh font partie de la catégorie B, à l'exception de ceux de la catégorie C1, C2 et D.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à 4.100.000 kWh et participant au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre hormis ceux de la catégorie D, ou utilisant le gaz naturel principalement pour la réduction chimique ou dans les procédés métallurgiques ou minéralogiques font partie de la catégorie C1.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à 4.100.000 kWh et dont les débiteurs de la taxe s'engagent à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par accord à conclure entre le gouvernement et l'entreprise concernée respectivement un représentant mandaté par cette entreprise font partie de la catégorie C2. L'accord à conclure sera doté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements. En absence d'un accord conclu, les points de comptage concernés font d'office partie de la catégorie B.
- les points de comptage utilisant le gaz naturel pour la production d'électricité font partie de la catégorie D.

Redevance mensuelle fixe distribution gaz

Catégorie 1 - tous les réseaux

G4	6,76 €/mois
G6	6,76 €/mois
G10	6,76 €/mois
G16	6,76 €/mois

Catégorie 2 - tous les réseaux

G25	33,41 €/mois
G40	33,41 €/mois

Catégorie 3

Creos	
G65	132,83 €/mois
G100	140,24 €/mois
G160	152,20 €/mois
G250	248,76 €/mois
G400	304,77 €/mois
G650	299,00 €/mois
G1000	363,26 €/mois
G1600	486,01 €/mois
G2500	505,19 €/mois
G4000	607,66 €/mois

VDD	
G65	46,76 €/mois
G100	63,21 €/mois
G400	173,13 €/mois

Sudgaz	
G65	152,80 €/mois
G100/160	173,80 €/mois
G250	173,80 €/mois
G600	210,80 €/mois

Les rémunérations pour la redevance mensuelle fixe et la mise à disposition des valeurs ainsi que pour la facturation de ces éléments, sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à Enovos Luxembourg S.A. Ces tarifs sont acceptés par un règlement ILR et sont répercutés de manière transparente par Enovos Luxembourg S.A. sur votre facture de gaz naturel. Une modification ultérieure de ces tarifs sera répercutée de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture de gaz naturel.